



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 AVRIL 2018

COMPTE RENDU



MAIRIE D'ORAISON



N° 1

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
BECHINI Jeanne	+			
LAZAUD Gérard		+		G. Manteau
COTTON Yvon	+			
SAULNIER Monique	+			
ROSIQUE Gérard	+			
LE MESTRE Françoise		+		
MAURICE Gérard	+			
PROUST Catherine				
HERMENT Elise	+			
BERNARD Martial	+			
NOEL François	+			
LETELLIER Virginie	+			
VALENTI Mathilde			+	
BONNAFOUX Angélique			+	
KADI Fathi			+	
BRUN Gérard	+			
PAPEGAEY Bruno	+			
MARTINEZ Annie	+			
AUBERT Ghislaine	+			
BRUN Gérard JL	+			
VALENTI Paola	+			
VIGNERIE Dominique	+			
TOTAUX	24	2	3	1

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard Ferrigno

Oraison, le 12 04 18

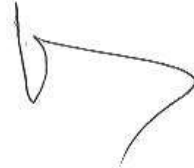
Nom Prénom LAZAUD g^{al}
Adresse Oraison

Monsieur le Maire,

J'ai le regret de vous informer que je ne peux pas assister à la réunion du conseil municipal prévue le 12 04 18

C'est pourquoi je donne pouvoir à M^{g^{al}} MANTOU de voter en mon nom les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Signature



N° 2

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

ORDRE DU JOUR

OBJET

1. Pointage des conseillers municipaux présents, absents ou excusés
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation compte rendu de séance conseil municipal du 22/03/2018
5. Liquidation séance du conseil municipal du 22/03/2018
6. Compte-Rendu d'activités

7. Vote des taux des taxes locales
8. Subventions aux associations
9. Subventions à la caisse des écoles, au CCAS
10. Budget primitif 2018 – Commune : Budget principal – Caveaux
11. Budget primitif 2018 – Caisse des écoles
12. Tableau des effectifs des emplois permanents 2018
13. Tableau des emplois non permanents 2018
14. Durée d'amortissement des subventions d'équipement
15. Durée d'amortissement des plantations
16. Vente de la parcelle ZK 248 la Grande Bastide à la SAS Mellone
Investissement
17. Garantie d'emprunt pour le projet de 23 logements sociaux sur le terrain de la Grande Bastide
18. Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA
19. Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée G n° 637
20. Aménagement du carrefour giratoire du Revest – convention entre le conseil départemental, la communauté d'agglomération DLVA et la commune d'Oraison
21. Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de services de télécommunications

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande d’approuver l’ordre du jour tel qu’il est présenté.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L’UNANIMITE**

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22/03/2018**

Monsieur le Maire demande à l’assemblée d’approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/03/2018.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L’UNANIMITE**

n° 5

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

12/04/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : LIQUIDATION DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2018

Débat d'orientations budgétaires : affaire réglée

Approbation compte de gestion 2017 – commune : budget principal

budget caveaux : affaire réglée

Compte administratif 2017 – commune : budget principal : affaire réglée

Compte administratif 2017 – commune : budget caveaux : affaire réglée

Approbation compte de gestion 2017 – caisse des écoles : affaire réglée

Compte administratif 2017 – caisse des écoles : affaire réglée

ONF – Programme 2018 : affaire réglée

Aménagement de sécurité rue Elie Louis Julien – Demande de subvention au Département au titre des amendes de police : affaire en cours

Réhabilitation du bâtiment 3 allée Romain Selsis – Demande de subvention auprès du Département et de la DLVA : affaire en cours

Nom de la Région – Avis du conseil municipal : affaire réglée

12/04/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITES****ADMINISTRATION GENERALE**

- 20/03/2018 : conseil d'agglomération DLVA
- 22/03/2018 : commission communale des impôts
- 26/03/2018 : bureau DLVA
- 29/03/2018 : réunion sur les baux ruraux
- 30/03/2018 : CAP centre de gestion
- 04/04/2018 : conseil d'agglomération DLVA

CCAS

13/03/2018 : Réunion préparation fête de l'hippodrome.
17/03/2018 : Fête du Printemps.
19/03/2018 : Copil épicerie sociale
27/03/2018 : Conseil d'administration CCAS
04/04/2017 : Commission d'attribution des logements
H2P Manosque

MANIFESTATIONS

- 24 mars : Concert à l'église – San Brancaï
- 25 mars : Match de foot – Stade Sauvecane
- 31 mars : Concert – Eden District Blues
- 6 avril : Théâtre – Lumière d'étoiles
- 7 avril : Bal costumé – ABC des Arts
- 8 avril :
 - Vide greniers – ASPA
 - Match – Handball
 - Match de foot – Stade Sauvecane

n° 7	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Vote des taux des taxes locales

Les recettes fiscales directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) représentent une recette essentielle pour les collectivités locales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les taux suivants pour 2018 :

		2018		
	Pour mémoire taux 2017	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
TAXE HABITATION	10,02%	7 447 000	10,02	746 189
FONCIER BATI	26,48%	7 289 000	26,48	1 930 127
FONCIER NON BATI	60,59%	90 600	60,59	54 895
TOTAL				2 731 211

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

n° 8	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Madame Mosconi

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux différentes associations comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions ne peuvent être versées qu'à condition que l'association ait fourni tous les justificatifs demandés (assurance, RIB, n° SIRET...)

Les subventions inférieures à 1.500 € sont versées en une fois, les autres sont versées en deux fois ou suivant les conditions stipulées dans les conventions.

Une convention doit être obligatoirement établie entre l'association et la commune si la subvention attribuée est supérieure à 23.000 € ou si elle est destinée à l'organisation d'une manifestation particulière.

DISCUSSION :

M. Brun demande s'il pourrait avoir le détail de la subvention du comité des fêtes.

M. le Maire répond que la subvention est globale. Par contre le comité des fêtes pourra vous donner son programme.

Mme Mosconi ajoute qu'ils ont un prévisionnel mais à ce jour ils n'ont pas signé tous leurs contrats. Elle s'engage à fournir à M. Brun le rapport de 2017.

Mme Valenti demande comment les activités des associations sont évaluées ?

Mme Mosconi précise qu'elle rencontre les associations tout au long de l'année et qu'elle suit leurs programmes.

M. le Maire ajoute que la subvention n'est pas toujours liée aux activités proposées. Elle permet aussi d'alléger les charges de fonctionnement.

Mme Valenti indique qu'en commission, les membres avaient attribué au rugby une subvention de 3 000 € au regard de leurs bons résultats et elle ne comprend pas pourquoi elle a été diminuée. De ce fait la différence avec le foot reste importante.

Mme Mosconi précise que le rugby reçoit une subvention de 1800 € de Manosque et que le foot a plus du double de licenciés.

M. le Maire ajoute que lors de sa création, les membres de l'association de rugby avaient assuré qu'ils avaient juste besoin d'un terrain et qu'ils ne demanderaient pas de subvention.

Mme Mosconi informe que la subvention a été sollicitée à partir de la création de l'école de rugby pour les jeunes. Le club est allé à Milan avec les jeunes et il n'a pas sollicité de subvention exceptionnelle comme l'an dernier ce qui prouve que leurs finances sont saines.

Mme Vignerie estime que la réflexion est à contre sens : le club a de bons résultats, il s'occupe des enfants, ils ont assumé le paiement d'un loyer et on ne les aide pas au regard de tout cela. La commission souhaitait les encourager.

M. le Maire précise que la commission n'a pas de pouvoir décisionnaire et après son avis il y a l'aspect budgétaire.

M. Ferrigno ajoute que le club de rugby est une entente avec d'autres communes : Manosque, Gréoux, Vinon donc les licenciés viennent aussi de ces communes alors que le foot n'est qu'oraisonnais.

Mme Bégnis regrette aussi que la subvention à l'amicale du personnel soit diminuée.

DECISION PRISE

ADOPTE PAR 18 POUR – 3 CONTRE (Valenti-Vignerie-Brun)

Et 4 ABSTENTIONS (Aubert-Brun-Papegaey-Martinez)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<i>Association</i>	<i>Subvention 2018</i>
ADMR	4 000
ADCAO - Commerçants et artisans	1 000
Amicale des Donneurs de sang	200
Amicale du personnel	3 500
Amis de la Région de RIVNE	100
Banque Alimentaire	500
Comité des Fêtes	12 000
Dansez Passion	100
Destination Jeunesse	1 000
Ecole de Judo d'Oraison	3 200
Fête de l'amande à Oraison	2 000
FNACA	280
Gaule Oraisonnaise	1 000
Hand ball	1 000
Hand ball - dix ans du Club	500
Handicap évasion	200
Karaté Club Oraison	400
Klac Dance	100
La Foulée	1 000
Les passionnés de la route	500
Ludinamite	100
Oraison Sport	9 500
Oraison Tennis de Table	500
Para Provence	150
Pas Sage	1 000
Pieds tanqués	800
Rancure	200
Restos du Coeur	3 000
Rugby	2 000
Société Hippique	2 000
Street Devils Roller Hockey	500
TCDV (vélo)	500
Tennis Club Oraison	1 000
Ufolep 04 - Triathlon	4 000
Univers Savate	500

n N° 9	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Subventions à la caisse des écoles, au CCAS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions suivantes :

CAISSE DES ECOLES :

Subvention de fonctionnement : 50 000 €

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

CCAS :

Subvention de fonctionnement : 20 000 €

DISCUSSION : Mme François précise qu'il y a une petite baisse mais que celle-ci n'impactera pas les actions.

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 24 POUR et 1 ABSTENTION (Valenti)**

n° N° 10	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Budget primitif 2018 – Commune : Budget principal – Budget Caveaux

BUDGET PRINCIPAL

- Le budget de fonctionnement qui vous est proposé s'élève à la somme totale de 7 107 860 euros.
Ci-joint le détail dans les documents ci-joint.
On peut constater que malgré les annonces, les dotations de l'Etat sont à nouveau en baisse de près de 20 000 €.
- En investissement, il est prévu notamment de continuer les travaux de l'église, de réaliser la 1^{ère} tranche du cheminement doux vers la Grande Bastide et de réhabiliter 2 bâtiments communaux.

DISCUSSION :

Mme Vignerie ne retrouve pas dans le budget l'augmentation annoncée de 2,2 % des charges à caractère général.

M. le Maire indique que l'augmentation concernait les dépenses réelles de fonctionnement (il y a une erreur dans le libellé des orientations budgétaires). Il s'agit d'un coefficient et pas d'un pourcentage et celui-ci est en réalité de 1,08.

Mme Valenti estime que l'augmentation des frais de nettoyage des locaux est très importante.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation.

Mme Bégnis ajoute que jusqu'à présent les sociétés de nettoyage interviennent pour les vitres et Gai Miniet. On souhaiterait également leur confier le nettoyage de l'école élémentaire car en cas de maladie nous avons des difficultés pour recruter du personnel.

On pourra par contre leur proposer le personnel dont les contrats s'arrêtent.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit de travaux pénibles, pas motivants et le personnel tourne beaucoup. On va ainsi pouvoir comparer avec l'intervention d'une entreprise en terme de coûts et d'efficacité.

Mme Valenti confirme qu'effectivement il s'agit de travaux pénibles et on reporte le problème sur les employés des entreprises. Les prix qui sont tirés le sont au détriment du personnel.

Mme Aubert indique qu'il manque le montant de l'épargne brute.

M. le Maire explique que le budget ne peut être en excédent.

Le budget d'une collectivité locale doit être voté en équilibre. Il s'agit d'un des principes de la comptabilité publique.

Mme Aubert insiste en disant qu'elle n'a pas le résultat.

M. le Maire lui précise que le résultat a été voté lors du précédent conseil.

Mme Aubert veut connaître l'état de la dette.

M. le Maire lui indique que le tableau est joint en annexe.

Mme Aubert veut savoir le plafond autorisé des subventions.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de plafond. Dans une opération de réalisation de logements sociaux, la collectivité peut apporter le foncier, des subventions, des garanties d'emprunt.

Mme Valenti demande si rien ne sera fait sur le carrefour de Revest en 2018.

M. le Maire lui précise que normalement les travaux sont prévus pour 2019 mais on attend depuis 1994 !

Mme Vignerie ne retrouve pas dans les recettes la vente des immeubles à H2P.

M. le Maire lui précise que cette somme était en recettes sur le budget 2017.

Mme Vignerie estime que payer 20 000 € pour un site internet est très cher.

M. le Maire lui explique qu'on essayera de retenir une proposition moins élevée et que dans cette somme il y a aussi l'acquisition des noms de domaine : oraison.fr et oraison.com

Budget Principal

DECISION PRISE

ADOPTE PAR 18 POUR – 4 CONTRE (Valenti-Vignerie-Brun-Aubert)

Et 3 ABSTENTIONS (Brun-Martinez-Papegaey)

Budget caveaux

DECISION PRISE

ADOPTE A L'UNANIMITE



Commune d'Oraison

BUDGET PRIMITIF 2018

Budget principal

page 1	Vue d'ensemble par chapitres
page 2 & 3	Dépenses de fonctionnement par articles
page 4 & 5	Recettes de fonctionnement par articles
page 6 à 9	Dépenses d'investissement - détail
page 10	Recettes d'investissement - détail
page 11	Etat de la dette

Budget caveaux

page 12	Vue d'ensemble et détail
---------	--------------------------

BUDGET PRINCIPAL 2018

Vue d'ensemble par chapitres

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 575 969,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 015 200,00
65	Autres charges de gestion courante	460 292,00
66	Charges financières	155 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaire	5 000,00
014	Atténuation de produits	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	220 423,00
023	Virement à la section d'investissement	595 376,61
Total Dépenses de fonctionnement		7 107 860,61

RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant
002	Résultat antérieur reporté	907 968,82
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	619 283,00
73	Impôts et taxes	4 206 712,00
74	Dotations et participations	1 235 646,00
75	Autres produits de gestion courante	15 415,00
76	Produits financiers	46,79
77	Produits exceptionnels	8 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	59 576,00
013	Atténuations de charges	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	45 213,00
Total Recettes de fonctionnement		7 107 860,61

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
020	Dépenses imprévues			
16	Emprunts et dettes assimilées		445 150,00	445 150,00
20	Immobilisations incorporelles	56 891,60	73 874,00	130 765,60
204	Subventions d'équipement versées		160 000,00	160 000,00
21	Immobilisations corporelles	108 070,62	911 719,00	1 019 789,62
23	Immobilisations en cours	543 857,41	1 755 575,00	2 299 432,41
4581	Opérations sous mandat	84 038,34	179 768,66	263 807,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		45 213,00	45 213,00
Total Dépenses d'investissement		792 857,97	3 571 299,66	4 364 157,63

RECETTES				
Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
001	Résultat antérieur reporté		670 207,82	670 207,82
021	Virement de la section de fonctionnement		595 376,61	595 376,61
024	Produits des cessions d'immobilisations	199 600,00	140 700,00	340 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		450 000,00	450 000,00
13	Subventions d'investissement	281 329,20	552 564,00	833 893,20
16	Emprunts et dettes assimilées		990 150,00	990 150,00
4582	Opérations sous mandat	84 038,34	179 768,66	263 807,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		220 423,00	220 423,00
Total Recettes d'investissement		564 967,54	3 799 190,09	4 364 157,63

BUDGET 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nat.	Libellé compte	2017		2018
		Budgété	Réalisé	Prévisionnel
Chapitre 011 - Charges à caractère général				
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	206 700,00	166 244,02	169 900,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	43 320,00	44 991,04	45 980,00
60612	ENERGIE- ELECTRICITE	195 450,00	189 321,06	198 000,00
60621	COMBUSTIBLES	2 000,00	1 265,75	2 000,00
60622	CARBURANTS	21 100,00	22 256,24	23 600,00
60623	ALIMENTATION	7 250,00	5 530,21	5 600,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	1 670,00	1 220,85	1 260,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 850,00	14 906,06	16 170,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	102 550,00	58 702,51	73 765,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	13 200,00	8 276,36	23 400,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	8 700,00	3 872,23	14 220,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14 000,00	11 830,35	11 870,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	45 070,00	36 416,36	41 420,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 600,00	16 222,44	21 800,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	9 000,00	8 640,00	8 640,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	35 117,00	29 487,10	34 500,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	0,00	0,00	700,00
61521	TERRAINS	40 320,00	32 899,40	47 970,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	16 670,00	11 823,56	35 730,00
615228	AUTRES BATIMENTS	14 500,00	11 655,03	3 500,00
615231	VOIRIES	78 000,00	44 218,66	126 300,00
615232	RESEAUX	5 500,00	1 740,00	13 368,00
61524	BOIS ET FORETS	0,00	0,00	6 900,00
61551	MATERIEL ROULANT	26 500,00	28 912,25	33 100,00
61558	AUT. BIENS MOBILIERES	62 690,00	29 623,84	35 700,00
6156	MAINTENANCE	79 364,00	77 452,34	75 200,00
6161	MULTIRISQUES	24 000,00	22 925,90	23 650,00
6168	AUTRES ASSURANCES	6 200,00	5 843,03	6 100,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	10 500,00	0,00	0,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 190,00	1 856,01	2 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	25 100,00	22 126,00	13 610,00
6225	INDEMN. COMPTA. REGISS	1 300,00	1 153,97	1 250,00
6226	HONORAIRES	14 450,00	13 218,41	8 650,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	47 200,00	25 445,50	65 786,00
6228	DIVERS	14 000,00	786,45	1 660,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	12 500,00	4 565,53	12 200,00
6232	FETES ET CEREMONIES	13 050,00	13 055,60	13 100,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 975,00	1 151,87	2 700,00
6237	PUBLICATIONS	680,00	527,56	580,00
6238	DIVERS	12 000,00	8 584,58	11 840,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	100,00	22,20	1 400,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	12 200,00	11 775,87	12 380,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	429,02	500,00
6257	RECEPTIONS	8 400,00	8 168,93	8 400,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11 050,00	9 856,78	10 300,00
6262	FRAIS/TELECOMMUNIC.	31 820,00	30 711,31	30 580,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 250,00	710,81	1 750,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	34 300,00	31 118,00	32 550,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	500,00	0,00	100,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	14 749,00	14 644,68	56 260,00
62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	800,00	0,00	0,00
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	33 100,00	31 651,35	37 450,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 031,00	73 507,49	113 130,00
63512	TAXES FONCIERES	39 200,00	35 127,00	35 750,00
6355	TAXES-IMPOTS/VEHIC.	250,00	414,00	500,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1 300,00	1 146,78	1 200,00
Total chapitre 011		1 536 316,00	1 228 032,29	1 575 969,00

BUDGET 2018- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3

Nat.	Libellé compte	2017		2018
		Budgété	Réalisé	Prévisionnel
Chapitre 012 - Charges de personnel				
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 200,00	11 576,00	12 500,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	12 200,00	11 587,00	12 500,00
6336	COTISATIONS CNFPT ET CDG	56 550,00	53 898,00	56 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 759 630,00	1 714 385,08	1 759 000,00
64112	NBI - SFT - IR	48 730,00	41 641,70	49 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES	341 870,00	299 895,06	350 000,00
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	427 910,00	503 439,60	520 000,00
64162	EMPLOIS D'AVENIR	88 700,00	70 247,33	53 000,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	131 140,00	63 652,81	0,00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	11 260,00	15 116,57	12 800,00
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	437 630,00	448 984,00	482 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	583 150,00	556 742,47	600 000,00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	48 160,00	40 349,00	46 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	32 260,00	9 694,15	35 000,00
6456	VERS.FNC SUP.FAMILIA	5 250,00	5 238,00	4 000,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 110,00	6 659,00	7 400,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	8 800,00	8 379,23	11 000,00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	2 660,00	2 610,00	5 000,00
Total chapitre 012		4 015 210,00	3 864 095,00	4 015 200,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	3 420,00	2 755,20	3 200,00
6531	INDEMNITES	106 645,00	107 979,73	108 000,00
6533	COTIS. DE RETRAITE	4 635,00	4 575,00	8 600,00
6534	COT. DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	8 050,00	8 172,00	8 200,00
6535	FORMATION	500,00	420,00	500,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	160,00
6553	SERVICE D'INCENDIE	160 325,00	160 323,19	162 087,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	13 850,00	13 654,60	20 670,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	5 000,00	1 105,93	3 000,00
657361	CAISSE DES ECOLES	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657362	CCAS	24 000,00	24 000,00	20 000,00
65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	11 153,00	11 152,84	11 200,00
65738	AUTRES ORGANISMES	3 550,00	3 533,12	3 575,00
6574	SUBV. FONCT. ASSOC.PDP	68 100,00	67 930,00	61 000,00
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	800,00	1 058,16	100,00
Total chapitre 65		460 028,00	456 659,77	460 292,00
Chapitre 66 - Charges financières				
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	170 000,00	156 411,95	153 000,00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	-2 905,80	0,00
6615	INT.CPTES COUR.DE.CR	1 500,00	0,00	1 000,00
6688	AUTRES	500,00	0,00	1 000,00
Total chapitre 66		172 000,00	153 506,15	155 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles				
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500,00	73,50	500,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00	45,70	100,00
Total chapitre 67		650,00	119,20	600,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires				
6875	DOT. AUX PROV. PR RISQUES	16 000,00	16 000,00	5 000,00
Total chapitre 68		16 000,00	16 000,00	5 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits				
739115	PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ART. 55 LOI SRU	43 750,00	43 749,00	0,00
739223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COM.	70 969,00	66 550,00	80 000,00
Total chapitre 014		114 719,00	110 299,00	80 000,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section				
6811	DOT.IMMOB.INCOR.CORP	192 298,00	192 297,76	220 423,00
Total chapitre 042		192 298,00	192 297,76	220 423,00

BUDGET 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nat.	Libellé compte	2017		2018
		Budgété	Réalisé	Prévisionnel
Chapitre 70 - Produits ds services, du domaine et ventes diverses				
70311	CONCESSION CIMETIERE	3 000,00	3 528,15	3 500,00
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	1 800,00	2 162,50	2 000,00
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	8 255,00	7 955,00	8 558,00
7034	TAXES DE PESAGE, MES	1 500,00	2 355,30	500,00
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	4 050,00	4 190,22	4 215,00
70631	REDEV.SVCES SPORTIFS	20 000,00	21 775,00	21 000,00
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	69 000,00	84 569,37	84 400,00
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SOCIAL	135 800,00	159 008,86	155 000,00
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	216 000,00	232 560,60	236 600,00
70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	49 550,00	49 342,60	42 250,00
70875	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	5 700,00	5 721,66	17 200,00
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	20 700,00	20 728,35	43 960,00
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	500,00	433,00	100,00
Total chapitre 70		535 855,00	594 330,61	619 283,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes				
73111	TAXES FONCIERE ET D'HABITATION	2 688 545,00	2 684 995,00	2 731 211
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	500,00	0,00	0,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 019 989,00	1 019 989,33	1 019 989,00
7336	DROITS DE PLACE	20 000,00	30 418,80	30 000,00
7338	AUTRES TAXES	14 000,00	15 090,53	15 000,00
7343	TAXE SUR PYLO.ELECTR	78 812,00	78 812,00	80 512,00
7351	TAXE SUR ELECTRICITE	140 000,00	135 819,45	130 000,00
7355	TAXE ENERGIE HYDRAUL	2 000,00	1 966,05	0,00
7362	TAXES DE SEJOUR	1 089,00	3 141,60	0,00
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	200 000,00	204 101,62	200 000,00
Total chapitre 73		4 164 935,00	4 174 334,38	4 206 712,00
Chapitre 74 - Dotations et participations				
7411	DOTATION FORFAITAIRE	260 797,00	260 797,00	242 747,00
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 1ERE FRACTION	257 568,00	257 568,00	266 777,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	46 751,00	46 751,00	42 076,00
744	FCTVA	2 800,00	0,00	11 500,00
74712	EMPLOIS D'AVENIR	65 500,00	49 986,40	23 880,00
74718	AUTRES	40 800,00	34 981,40	0,00
7473	DEPARTEMENTS	12 135,00	6 245,92	400,00
7478	AUTRES ORGANISMES	566 940,00	565 844,74	617 056,00
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00	436,00	400,00
748314	DOT.UNIQUE DES COMPENS.SPECIFIQUES A LA TP	2 835,00	2 835,00	0,00
74834	ETAT-COMPEN FONCIERE	10 548,00	10 548,00	8 000,00
74835	ETAT-COMPEN HABITATI	33 261,00	33 696,26	22 500,00
748388	AUTRES	1 000,00	0,00	0,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	26 860,00	19 966,34	310,00
Total chapitre 74		1 327 795,00	1 289 656,06	1 235 646,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				
751	REDEVANCE POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	300,00	0,00	600,00
752	REVENUS IMMEUBLES	167 880,00	170 414,98	0,00
75814	REDEVANCE SUR L'ENERGIE HYDRAULIQUE			1500
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	11 675,00	13 878,63	13 315,00
Total chapitre 75		179 855,00	184 293,61	15 415,00
Chapitre 76 - Produits financiers				
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	49,95	55,02	46,79
Total chapitre 76		49,95	55,02	46,79

BUDGET 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5

Nat.	Libellé compte	2017		2018
		Budgété	Réalisé	Prévisionnel
Chapitre 77 - Produits exceptionnels				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	9 421,38	0,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000,00	0,00	1 000,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 800,00	11 488,39	7 000,00
Total chapitre 77		10 800,00	20 909,77	8 000,00
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions				
7875	REPRISES SUR PROVIS. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.	45 576,00	2 000,00	59 576,00
Total chapitre 78		45 576,00	2 000,00	59 576,00
Chapitre 013 - Atténuations de charges				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00	26 040,97	10 000,00
Total chapitre 013		10 000,00	26 040,97	10 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	9 444,00	9 443,76	9 173,00
7768	NEUTRALISATION DES AMORT. DES SUBV D EQUIPEMENT			36 040,00
Total chapitre 042		9 444,00	9 443,76	45 213,00

BUDGET 2018 - INVESTISSEMENT - DEPENSES

Fonc.	Nat.	Chap.	DESTINATION	Libellé	RAR	BP	TOTAL
1 822	2118	21	Acquisition foncière	Acquis, diverses (géom. + frais)		5 000,00	5 000,00
2 822	2112	21	Acquisition foncière	acquisition emplacements réservés voirie + treille(2000)+ch château eau (1000)		13 000,00	13 000,00
3 822	2112	21	Acquisition foncière	la Poste - échange Orange/Commune		11 000,00	11 000,00
4 822	2112	21	Acquisition foncière	achat terrain Ruiz - sci Hélios		6 300,00	6 300,00
5 822	2112	21	Acquisition foncière	achat terrain Turin-beaumier A2153		5 000,00	5 000,00
6 8245	2118	21	Acquisition foncière	achat terrain Ferrer G637		6 600,00	6 600,00
7 822	2112	21	Acquisition foncière	Frais de notaire acquisition rue des cigales	2 500,00		2 500,00
8 822	2031	20	Acquisition foncière	doc. arpentage cheminement doux		8 000,00	8 000,00
9 822	2112	21	Acquisition foncière	cheminement doux		37 000,00	37 000,00
10 71	2138	21	Acquisition foncière	immeuble le tholonet		398 000,00	398 000,00
11 8245	2188	21	Aménagement urbain	photos anciennes quartier sigare		890,00	890,00
12 0201	2168	21	Archives	restauration cadastre 1791-1823		5 200,00	5 200,00
13 8112	21638	21	Boucharde	travaux maçonnerie et pompage + déplacement conduite (16194)	16 194,00		16 194,00
15 71	2138	21	Bis Communaux	maisons rond point du tholonet isolation	14 410,00		14 410,00
16 71	21738	21	Bis Communaux	maisons rond point du tholonet isolation			0,00
17 0206	2313	23	Bis Communaux	réhabilitation 3 allée romain seisis		14 410,00	14 410,00
18 2111	2313	23	Bis Communaux	démolition maison geisner		100 000,00	100 000,00
19 33 5	2313	23	Bis Communaux	renovation maison du patrimoine		45 000,00	45 000,00
20 33 5	2135	21	Bis Communaux	Signalitique maison du patrimoine		33 000,00	33 000,00
21 8245	2312	23	Bis Communaux	démolition charlamboff		720,00	720,00
22 0206	2188	21	Bis Communaux	autolaveuse portable		30 000,00	30 000,00
23 0206	2184	21	Bis Communaux	Bureau service entretien		1 471,00	1 471,00
24 0206	2184	21	Bis Communaux	Rayonnages produits entretien		526,00	526,00
25 511	2313	23	Bis Communaux	Extension CMS		2 500,00	2 500,00
26 96 2	2138	21	Bis Communaux	la poste - géomètre		31 000,00	31 000,00
27 2512	2188	21	Cantine élémentaire	lave vaisselle (3390) + coupe pain (1900)		8 000,00	8 000,00
28 2512	2184	21	Cantine élémentaire	chaises		5 290,00	5 290,00
29 2511	2184	21	Cantine maternelle	meubler complètement		10 200,00	10 200,00
30 0201	165	16	Cauton	meubler complètement		920,00	920,00
31 026	2313	23	Cimetière	Remboursement caution		150,00	150,00
32 026	2313	23	Cimetière	Etaichetité mur		20 000,00	20 000,00
33 026	2051	20	Cimetière	Réfection mur enceinte		20 400,00	20 400,00
34 026	21318	21	Cimetière	logiciel de gestion (11600)		2 880,00	2 880,00
36 33 3	21318	21	Château	Remise en place monument		4 920,00	4 920,00
37 0232	2051	20	Communication	Reprise façades		3 600,00	3 600,00
38 411	21318	21	CS Glai-miniet	site internet		25 000,00	25 000,00
39 411	21318	21	CS Glai-miniet	bloc secours		580,00	1 245,23
40 411	2135	21	CS Glai-miniet	securisation panneaux polycarbonate	665,23		8 400,00
41 411	2313	23	CS Glai-miniet	chauffage dojo		1 850,00	1 850,00
42 01 7	020	020	Depenses imprévues	chauffage dojo		25 000,00	25 000,00
41 01 0	1641	16	Dettes	Depenses imprévues			0,00
42 20 2	2184	21	Ecole élémentaire	Capital emprunts		445 000,00	445 000,00
43 20 2	2183	21	Ecole élémentaire	Mobilier		2 130,00	2 130,00
				vidéoprojecteur+ecran+ordi pour 4 classes		10 000,00	10 000,00

Fonc.	Nat.	Chap.	DESTINATION	Libellé	RAR	BP	TOTAL
44 2121	21312	21	Ecole élémentaire	Asservissement porte à centrale incendie cantine L. Etienne		1 650,00	1 650,00
45 2121	21312	21	Ecole élémentaire	mise aux normes sécurité porte L. Etienne		1 250,00	1 250,00
46 2121	21312	21	Ecole élémentaire	Chauffe eau		820,00	820,00
47 2121	21312	21	Ecole élémentaire	rideaux		5 500,00	5 500,00
48 2121	21312	21	Ecole élémentaire	bulées de porte		3 800,00	3 800,00
49 2121	21312	21	Ecole élémentaire	securisation seuil porte cantine L. Etienne		2 860,00	2 860,00
50 2121	2121	21	Ecole élémentaire	plantations espaces verts cours		3 920,00	3 920,00
51 20 1	2183	21	Ecole maternelle	10 chaises pvc		360,00	360,00
52 20 1	2188	21	Ecole maternelle	abri technique cour (1452) + video projecteur 360 + plastifieuses 468		2 280,00	2 280,00
53 20 1	2188	21	Ecole maternelle	structure de cour		2 013,00	2 013,00
54 2111	2188	21	Ecole maternelle	lave vaisselle pour jouets		450,00	450,00
55 2111	2313	23	Ecole maternelle	études de faisabilité Durand (9600) + géomètre (3000)		12 600,00	12 600,00
56 2111	2313	23	Ecole maternelle	Travaux		15 000,00	15 000,00
57 3241	2161	21	Eglise	Restauration tableau+depose (1728) + repose	600,00		600,00
58 3241	2313	23	Eglise	travaux tranche 1	78 305,51		80 705,51
59 3241	2313	23	Eglise	travaux tranche 2		432 000,00	432 000,00
60 3241	2313	23	Eglise	feuilles	31 080,00		31 080,00
61 3241	2135	21	Eglise	Horifoge		2 780,00	2 780,00
62 8162	21534	21	Electricification	Travaux ErdFext. Réseau urba		10 000,00	10 000,00
63 0241	2188	21	Festivités	Barnums + bâches + rideaux	43 309,46		53 309,46
64 0241	2184	21	Festivités	20 tables (1008)+ 100 chaises (2952) + 2 comptoirs (646)		1 370,00	1 370,00
65 0241	21576	21	Festivités	50 barrières		4 606,00	4 606,00
66 0241	2158	21	Festivités	tableau électrique amovible (disparu suite lot rugby)		2 040,00	2 040,00
67 91 1	2158	21	Marché	tableau électrique amovible		3 120,00	3 120,00
68 4145	2188	21	Jardin la Rhode	jeux pour enfants		600,00	600,00
69 4145	2128	21	Jardin la Rhode	mise en place des jeux et clôture		6 670,00	6 670,00
70 4145	2121	21	Jardin la Rhode	arbres 9		9 860,00	9 860,00
71 42 0	2188	21	Jeunesse	velos (1051)		2 900,00	2 900,00
72 42 0	2184	21	Jeunesse	meuble à bac (380)		1 051,00	1 051,00
73 72 2	20422	204	H2P	subvention immeuble garon		390,00	390,00
74 0206	21318	21	Hippodrome	électricité hangar (4740) + toiture (4500)		160 000,00	160 000,00
75 0202	2051	20	Informatique	logiciel rgpd + logiciel chorus (1844)		9 240,00	9 240,00
76 0202	2183	21	Informatique	Matériel informatique pc renouvel et casse 8200 + nas 2000	1 413,60		1 644,00
77 0202	2183	21	Informatique	imprimante M Peliter	2 220,00		3 057,60
78 0201	2188	21	Mairie	lave linge		10 200,00	12 420,00
79 0204	2031	20	Mairie	étude aménagement		400,00	400,00
80 0204	2313	23	Mairie	bureau RH - creation ouverture et agrandissement	20 000,00		300,00
81 0204	21311	21	Mairie	Climatisation bureau compla	8 552,34		20 000,00
82 0204	2313	23	Mairie	Travaux aménagement PMR	2 009,82		2 009,82
83 0201	2188	21	Mairie	Panneau affichage		79 200,00	79 200,00
84 64 1	2313	23	Maison de l'enfance	Travaux 2° tranche	4 863,96		11 868,00
85 64 1	21318	21	Maison de l'enfance	mise en conformité coffret électrique de la chaufferie		4 120,00	9 013,96
86 64 1	21318	21	Maison de l'enfance	volets roulants pour le réfectoire		2 000,00	2 000,00
87 64 1	21318	21	Maison de l'enfance	liaison pôle moyens - grands		1 820,00	1 820,00
89 64 1	2188	21	Maison de l'enfance	aménagement intérieur section grands		2 260,00	2 260,00
						5 350,00	5 350,00

Fonc.			Nat.			Chap.			DESTINATION			Libellé			RAR			BP			TOTAL		
90	64	1	2188	21	Maison de l'enfance							aménagement jardin			7 300,00			7 300,00			7 300,00		
91	64	1	2184	21	Maison de l'enfance							Meuble de rangement (888)+fauteuils réfectoire (260)+chaises hautes(750)			1 898,00			1 898,00			1 898,00		
92	64	1	2184	21	Maison de l'enfance							Lit d'évacuation (550) + vestiaires (335)			885,00			885,00			885,00		
93	64	1	2121	21	Maison de l'enfance							Arbres 2			900,00			900,00			900,00		
94	64	1	2135	21	Maison de l'enfance							Portillon			822,00			822,00			822,00		
95	0201	2033	20	Marchés Publics								Inserctions			5 000,00			5 000,00			5 000,00		
96	413	2184	21	Piscine								Chaise haute caisse + vestiaire			460,00			460,00			460,00		
97	4141	2128	21	Plan d'eau								aménagement ludique par ONF			3 300,00			3 300,00			3 300,00		
98	4141	2128	21	Plan d'eau								mise en conformité arrosage			5 500,00			5 500,00			5 500,00		
99	4141	2128	21	Plan d'eau								aménagement berges			4 300,00			4 300,00			4 300,00		
100	4141	2128	21	Plan d'eau								assainissement			24 600,00			24 600,00			24 600,00		
101	4141	2138	21	Plan d'eau								wc			3 500,00			3 500,00			3 500,00		
102	820	202	20	PLU								cartographie (1368) + modification (7000)			18 000,00			18 000,00			18 000,00		
103	8161	2315	23	Pluvial								lot la treille reprise 2 puits perdus			8 370,00			8 370,00			8 370,00		
104	8161	21538	21	Pluvial								modification école annexe			3 200,00			3 200,00			3 200,00		
105	8161	21538	21	Pluvial								Pluvial chemin du Bac											
106	8161	21538	21	Pluvial								busage place Itard		6 000,00			6 000,00			6 000,00			
107	8161	2315	23	Pluvial								rue des cigales fossé du moulin		13 965,60			13 965,60			13 965,60			
108	017	001	001	Résultat								Résultat antérieur reporté		296 708,44			296 708,44			296 708,44			
108	110	2318	23	Sécurité								vidéo protection					80 000,00			80 000,00			
109	1133	21568	21	Sécurité								extincteurs			1 240,00			1 240,00			1 240,00		
110	1133	21568	21	Sécurité								poteau incendie			5 000,00			5 000,00			5 000,00		
111	0205	2156	21	Services Techniques								Enveloppe Outilage		1 009,01			8 900,00			8 900,00			9 909,01
112	0203	2158	21	Services Techniques								Tondeuse grillo			23 960,00			23 960,00			23 960,00		
113	0203	2182	21	Services Techniques								remorque pour tondeuse			2 500,00			2 500,00			2 500,00		
114	0203	2182	21	Services Techniques								voiture			9 700,00			9 700,00			9 700,00		
115	0203	2182	21	Services Techniques								fourgonnette			13 950,00			13 950,00			13 950,00		
116	0203	2182	21	Services Techniques								camion benne			23 950,00			23 950,00			23 950,00		
117	0203	2184	21	Services Techniques								Mobilier (chaise 368,52)+ rayonnages (936,94)			1 307,00			1 307,00			1 307,00		
118	0203	21318	21	Services Techniques								climatisation		1 897,56			1 897,56			1 897,56			
119	0203	21318	21	Services Techniques								construction local ménage			5 800,00			5 800,00			5 800,00		
120	0203	2313	23	Services Techniques								Travaux + façade (13605)		40 784,58			10 390,00			51 174,58			
121	0203	2135	21	Services Techniques								mise aux normes aire de lavage			9 800,00			9 800,00			9 800,00		
122	8211	21578	21	Signalisation								Enveloppe signalisation (signalisation temp 10000)		3 289,94			17 060,00			20 289,94			
123	4121	2188	21	Stade Sauvécane								filets pare-balls			4 200,00			4 200,00			4 200,00		
124	4121	2128	21	Stade Sauvécane								Grillage entre stade et parking			8 400,00			8 400,00			8 400,00		
125	4123	2188	21	Stade Glai miniet								filets pare-balls			4 200,00			4 200,00			4 200,00		
126	4123	2128	21	Stade Glai miniet								arrosage regulation et vanne sécurité			2 510,00			2 510,00			2 510,00		
127	822	2121	21	Voirie								arbres avenue Abel Pin 30			7 500,00			7 500,00			7 500,00		
128	822	2313	23	Voirie								agrandissement av Louis Jourdan			7 700,00			7 700,00			7 700,00		
129	822	2315	23	Voirie								Etude aménagement différentes voies			61 548,00			61 548,00			61 548,00		
130	822	2031	20	Voirie								Etude Rue Joseph Lall + géomètre (3420)			10 980,00			10 980,00			10 980,00		
131	822	2315	23	Voirie								Cheminement doux			408 000,00			408 000,00			408 000,00		
132	822	2315	23	Voirie								rue Elle Louis Julien			42 680,00			42 680,00			42 680,00		
133	822	2031	20	Voirie								Etude creation voirie les Prés Claux		11 640,00			11 640,00			11 640,00			

Fonc.	Nef.	Chap.	DESTINATION	Libellé	RAR	BP	TOTAL
134 822	2315	23	Voirie	bon de commande	80 572,16	75 000,00	155 572,16
135 822	2315	23	Voirie	chaussée crois.Mélanes CD	2 960,40		2 960,40
136 822	2315	23	Voirie	Avenue de Traversetolo		202 537,00	202 537,00
137 822	2031	20	Voirie	étude traversée de ville (coream + randupson+ petitjean)	23 838,00	9 000,00	32 838,00
138 820	2088	20	Voirie	Production sphérique du centre ville		3 000,00	3 000,00
139 822	2151	21	Voirie	délimitation rue du 19 mars 1962		540,00	540,00
140 8212	2152	21	Voirie	50 barrières (8214)* 40 potelets (2488)		10 702,00	10 702,00
141 8212	2152	21	Voirie	jardin mistral bancs+poubelles		3 000,00	3 000,00
142 8212	2152	21	Voirie	Borne Hygiène cantine + bancs+poubelles+tables		10 000,00	10 000,00
143 0232	2188	21	Voirie	Tableaux affichage 4		5 000,00	5 000,00
144 822	2188	21	Voirie	4 ralentisseurs		2 000,00	2 000,00
145 822	458107	458	Opér. sous mandat	Rue des Cigales	84 038,34	29 768,66	113 807,00
146 822	458108	458	Opér. sous mandat	Cheminement doux EP		150 000,00	150 000,00
147 01 6	13911	040	Opération d'ordre	Subvention transférée au compte de résultat		2 218,00	2 218,00
148 01 6	13918	040	Opération d'ordre	Subvention transférée au compte de résultat		637,00	637,00
149 01 6	13931	040	Opération d'ordre	Subvention transférée au compte de résultat		6 318,00	6 318,00
150 01 6	198	040	Opération d'ordre	Neutralisation des amort. des subv. d'équipement versées		36 040,00	36 040,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					792 857,97	3 571 299,66	4 364 157,63

BUDGET 2018 - INVESTISSEMENT - RECETTES

Fonct	Nat.	Chap.	Destination	Libellé	RAR	BP	TOTAL
1	1017	001	Résultat	Résultat antérieur reporté		670 207,82	670 207,82
2	016	021	Opération ordre	Virement de la section de fonctionnement		595 376,61	595 376,61
3	8245	024	Pfcts cession immo	Vente ZK 248 La grande Bastide	199 600,00	15 400,00	215 000,00
4	8245	024	Pfcts cession immo	Terrains derrière la chambre d'agriculture		125 300,00	125 300,00
5	017	10226	10	Taxe aménagement		100 000,00	100 000,00
6	017	10222	10	FCTVA		350 000,00	350 000,00
7	641	1386	13	CAF	Extension crèche 1° & 2°tranche		41 228,00
8	3241	1323	13	Département	Rénovation église	11 762,00	
9	822	1383	13	Département	Cheminement doux		39 600,00
10	822	1332	13	Département	amendes police	17 700,00	17 700,00
11	1121	1383	13	Département	Fodac aménagement pour PM	10 500,00	10 500,00
12	3241	13251	13	DLVA	fonds de concours église		15 722,00
13	1121	13251	13	DLVA	fonds de concours 2018		15 722,00
14	0201	1321	13	Drac	Registre anciens cadastre	15 722,00	15 722,00
15	110	1321	13	Etat	video protection	2 160,00	2 160,00
16	641	1341	13	Etat	DETR travaux crèche 2è tranche	21 282,00	21 282,00
17	3241	1341	13	Etat	DETR clocher église	150 000,00	150 000,00
18	3241	1341	13	Etat	DETR église tr2	23 209,20	23 209,20
19	822	1341	13	Etat	DETR cheminement doux	121 000,00	121 000,00
20	0204	1341	13	Etat	DETR aménagement parvis mairie	100 000,00	100 000,00
21	026	1341	13	Etat	DETR mur du cimetière	39 600,00	39 600,00
22	822	1322	13	Région	Tx cheminement doux	10 200,00	10 200,00
23	822	1322	13	Région	Rue des Cigales	39 408,00	39 408,00
24	3241	1322	13	Région	FRAT église 2lr	67 800,00	67 800,00
25	010	1641	16	Emprunt	Emprunt d'équilibre	107 000,00	107 000,00
26	0201	165	16	Caution	Caution	990 000,00	990 000,00
27	822	458207	458	Opér. sous mandat	Rue des Cigales	150,00	150,00
28	822	458208	458	Opér. sous mandat	Cheminement doux EP	29 769	113 807,00
29	016	2802	040	Opération d'ordre	Amortissements	150 000	150 000,00
30	016	28041621	040	Opération d'ordre	Amortissements	12 257,00	12 257,00
31	016	280422	040	Opération d'ordre	Amortissements	1 010,00	1 010,00
32	016	28051	040	Opération d'ordre	Amortissements	66 040,00	66 040,00
33	016	281568	040	Opération d'ordre	Amortissements	13 298,00	13 298,00
34	016	281578	040	Opération d'ordre	Amortissements	6 914,00	6 914,00
35	016	28158	040	Opération d'ordre	Amortissements	11 530,00	11 530,00
36	016	28182	040	Opération d'ordre	Amortissements	16 771,00	16 771,00
37	016	28183	040	Opération d'ordre	Amortissements	11 681,00	11 681,00
38	016	28184	040	Opération d'ordre	Amortissements	19 314,00	19 314,00
39	016	28188	040	Opération d'ordre	Amortissements	21 607,00	21 607,00
					554 967,54	3 799 190,09	4 364 157,63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							

ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2019

Numero du Contrat	Objet de la dette	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Montant initial	Durée initiale	Durée résiduelle au 01/01/2019	Organisme prêteur	Taux constaté au 01/01/2019	Doté en capital au 01/01/2019 (Euros)	Annuité	Capital	Intérêts
43319164443	programme investissement 2004	19/04/2005	10/01/2024	1 880 000,00	18 ans	6 ans, 9 mois	Cofidi Agricole Provence Côte d'Azur	4,770000	729 891,00	120 705,12	103 759,35	32 988,77
00606514519	INVESTISSEMENTS 2010	20/06/2011	20/03/2026	400 000,00	15 ans	8 ans, 2 mois, 19 jours	Cofidi Agricole Provence Côte d'Azur	0,571000	219 899,91	27 885,78	26 696,68	1 190,10
00608978225	INVESTISSEMENTS 2012	30/06/2012	30/09/2026	375 000,00	15 ans	9 ans, 7 mois, 20 jours	Cofidi Agricole Provence Côte d'Azur	5,530000	247 418,13	35 655,54	21 949,59	13 706,96
00609048321	PROGRAMME INVESTISSEMENT	26/03/2014	26/12/2026	400 000,00	15 ans	10 ans, 11 mois, 25 jours	Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	1,861000	305 444,95	30 804,44	28 236,34	5 568,10
A391200N	INVESTISSEMENTS 2012	25/12/2012	25/09/2027	300 000,00	15 ans	9 ans, 9 mois, 24 jours	Caisses d'Epargne Alpes Provence	4,000000	218 602,43	28 321,64	17 875,09	10 748,59
A391413H	FINANCEMENT ACQUISITION FONCIERE	20/03/2015	20/12/2026	350 000,00	15 ans	11 ans, 11 mois, 19 jours	Caisses d'Epargne Alpes Provence	2,300000	289 516,73	27 774,56	21 127,99	6 846,57
141000000432000	INVESTISSEMENTS 2016	31/01/2017	31/01/2032	1 600 000,00	15 ans	14 ans, 30 jours	CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEE	1,100000	1 526 106,03	115 054,16	99 477,08	16 377,76
M124060BEUR216079	Programme Investissement 2007	01/05/2008	01/05/2027	1 700 000,00	20 ans	9 ans, 4 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	4,660000	1 009 541,71	120 990,71	81 543,93	47 044,78
MON270815LEUR	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	01/01/2011	01/10/2025	177 396,50	15 ans	7 ans, 9 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	2,100000	101 510,08	13 817,84	11 778,29	2 039,36
MON270829LEUR	INVESTISSEMENTS BATIMENTS	01/01/2011	01/10/2025	136 901,50	15 ans	7 ans, 9 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3,180000	77 477,22	11 006,92	8 646,57	2 361,35
MON270849LEUR	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLICS	01/01/2011	01/10/2025	47 835,00	15 ans	7 ans, 8 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	2,100000	27 423,54	3 752,86	3 187,94	560,94
MON270859LEUR	INVESTISSEMENTS TRAVAUX PUBLICS	01/01/2011	01/10/2025	143 775,00	15 ans	7 ans, 9 mois	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3,180000	85 086,66	12 069,46	9 405,92	2 593,58
5333375	Financement bâtiment	01/07/2014	01/04/2034	200 000,00	20 ans	16 ans, 3 mois	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,750000	165 000,00	12 803,90	10 000,00	2 803,90
				7 515 000,00					5 003 183,47	384 074,02	438 836,62	144 237,40

BUDGET CAVEAUX - Budget primitif 2018

RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 002	-	Chapitre 002	0,76
Chapitre 011	18 778,00	Chapitre 70	18 778,00
Chapitre 65	1,76	Chapitre 75	1,00
Total	18 779,76	Total	18 779,76
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	

DETAIL PAR ARTICLES

Nat.	Chapitre	Libellé	BP
DEPENSES (HT)			
6037	011	Annulation stock initial	7 678,00
607	011	Achats de marchandises	11 100,00
658	65	Charges diverses de gestion courante	1,76
RECETTES (HT)			
002	002	Résultat antérieur reporté	0,76
707	70	Vente de marchandises	18 778,00
758	75	Produits divers de gestion courante	1,00

n° 11	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Ferrigno

OBJET : Budget primitif 2018 – caisse des écoles

Ci-joint en annexe le détail des dépenses prévues en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 de la caisse des écoles.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

CAISSE DES ECOLES D'ORAISON
BUDGET PRIMITIF 2018

RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

Dépenses		FONCTIONNEMENT	Recettes		
Chapitre 011	Charges à caractère général	60 203,95	Chapitre 002	Résultat reporté	10 203,95
			Chapitre 74	Subventions	50 000,00
	Total	60 203,95		Total	60 203,95

Dépenses		INVESTISSEMENT	Recettes		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 306,42	Chapitre 001	Résultat antérieur reporté	4 306,42
	Total	4 306,42		Total	4 306,42

DETAIL PAR SECTION

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
211	60628 Pharmacie	011	300,00
212	60628 pharmacie	011	300,00
211	6083 Fourn.entret.&petit équip.	011	250,00
212	6083 Fourn.entret.&petit équip.	011	400,00
211	6084 Fourn.administratives	011	500,00
212	6084 Fourn.administratives	011	800,00
211	6067 Fournitures scolaires	011	10 427,00
212	6067 Fourn.scolaires	011	20 088,00
213	6067 Fournitures scolaires	011	1 828,95
212	6088 F. diverses	011	300,00
212	61558 Entretien matériel	011	100,00
211	6156 Maintenance	011	510,00
212	6156 Maintenance	011	1 500,00
211	6182 Documentation	011	160,00
212	6182 Documentation	011	200,00
211	623 Frais de fêtes	011	905,00
212	623 Frais de fêtes	011	1 440,00
211	624 Transports	011	1 350,00
212	624 Transports	011	7 400,00
211	6282 Télécom (internet)	011	300,00
212	6282 Télécom (internet)	011	900,00
211	6288 Divers	011	3 675,00
212	6288 Divers	011	6 570,00
	TOTAL		60 203,95

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
213	002 Résultat fonct. Reporté	002	10 203,95
213	7474 Subvention commune	74	50 000,00
	TOTAL		60 203,95

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
213	2145 Aménagement bâtiment	21	4 306,42
	TOTAL		4 306,42

RECETTES INVESTISSEMENT			
Fonc.	Nat.	Chap.	BP
213	001 Résultat invest. Reporté	001	4 306,42
	TOTAL		4 306,42

Fonctions : 211 maternelle - 212 élémentaire - 213 services communs

n N° 12	CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Madame Bégnis

OBJET : Tableau des effectifs des emplois permanents 2018

Monsieur le Maire rappelle qu’il appartient à l’organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l’autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Suite aux possibilités d’avancement de grade pour l’année 2018, les agents remplissant les conditions d’inscription sur le tableau annuel et exerçant les missions en lien avec leur nouveau grade,

Il y a lieu de transformer au 01 mai 2018 :

Catégorie A :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 attaché	1 attaché principal	Temps complet

Catégorie B :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 rédacteur principal de 2^{ème} classe	1 rédacteur principal de 1^{ère} classe	Temps complet
1 animateur	1 animateur principal de 2^{ème} classe	Temps complet

Catégorie C :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe	2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe	Temps complet
3 adjoints d'animations	3 adjoints d'animations principaux de 2^{ème} classe	Temps complet
1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe	1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe	Temps complet
1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe	1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe	Temps non complet
1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles	1 agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles	Temps complet
4 adjoints techniques	4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe	Temps complet
1 adjoint technique	1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe	Temps non complet
3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe	3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe	Temps complet
2 agents de maîtrises	2 agents de maîtrises principaux	Temps complet

Au 01 juin 2018 – Catégorie C :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS TRAVAIL
1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise principal	Temps complet

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le nouveau tableau des emplois joint en annexe.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS à temps complet(TC) et non complet(TNC)					
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018					
Filière administrative		Nbre	Temps travail	Cat	Mise à Disposition
Attaché territorial	Attaché Principal	1	TC	A	
	Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services				
	Attaché principal	1		A	au 01/05/18
Rédacteur territorial	Attaché	1	TC	A	
	Rédacteur Principal de 1ère classe	2	TC	B	dont un au 01/05/18
	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	TC	B	moins 1 au 01/05/18
	Rédacteur	1	TC	B	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	TC	C	au 01/05/18
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	5	TC	C	moins 2 au 01/05/18
	Adjoint administratif	4	TC	C	
		1	TNC 26 H	C	
Filière technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1	TC	A	
	Ingénieur	1	TC	A	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	5	TC	C	2 au 01/05/18 1 au 01/05/18 moins 3 au 01/05/18
	Agent de maîtrise	2	TC	C	
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique Principal de 1ère classe	5	TC	C	dont 3 au 01/05/18
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	16	TC	C	dont 4 au 01/05/18
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	1	TNC 27 H30	C	au 01/05/18
	Adjoint technique	13	TC	C	moins 4 au 01/05/18
Filière Sportive					
Educateur Territ des Activ Physiques et Sportives	Educateur Principal 2ème classe des A.P.S.	1	TC	B	
Filière Police Municipale					
Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	3	TC	C	
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique faisant fonction d'ASVP	1	TC	C	
Filière Culturelle					
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	TC	B	9 h DLVA
Filière animation					
Animateur	Animateur Principal 1ère classe	1	TC	B	
	Animateur Principal 2ème classe	1	TC	B	au 01/05/18
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'Animation principal de 1ère classe	1	TC	C	au 01/05/18
	Adjoint d'Animation principal de 1ère classe	1	TNC 28 H	C	au 01/05/18
	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	4	TC	C	dont 3 au 01/05/18
		2	TC	C	moins 3 au 01/05/18
	Adjoint d'Animation	2	TNC 32 H	C	
Filière Médico-Sociale					
Sage Femme	Sage Femme hors classe	1	TC	A	au 01/01/17
Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	TC	B	au 01/01/18
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	2	TC	C	
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	1	TNC 30 H	C	
ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM Principal de 1ère classe	2	TC	C	dont un au 01/05/18
AGENTS SOCIAUX	Agent social	8	TC	C	
		1	TNC -33H	C	
		100			

12/04/2018

RAPPORTEUR : Madame Bégnis**OBJET : Tableau des emplois non permanents 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier et Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter, en tant que besoin, des agents contractuels pour exercer les fonctions suivantes :

➤ **Piscine Municipale :**

Vestiaires / Ménage :

- 1 adjoint technique à temps non complet pendant 2 mois (période scolaire)
- 3 adjoints techniques en juillet à temps complet pendant 1 mois
- 2 adjoints techniques en août à temps complet pendant 1 mois

Entretien :

- 1 adjoint technique à temps complet pendant la période du 01 mai au 07 septembre 2018

➤ **Espaces verts – voirie et entretien du plan d'eau :**

- 1 adjoint technique à temps complet pendant 2 mois

➤ **Accueils de Loisirs :** Surveillance et Animation (titulaires du B.A.F.A., du CAP Petite enfance ou autres diplômés ainsi que des non diplômés) :

- 5 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 semaines (vacances de Printemps)
- 7 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 mois (juillet et août)
- 2 adjoints d'animation à temps complet pendant 2 semaines (vacances d'automne)

➤ **Plan d'eau :** 3 surveillants de baignade sont mis à disposition auprès de la commune, par convention avec Sport Objectif Plus.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

n° 14	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Les décrets n° 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont modifié la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et ont permis la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal par délibération du 18 mai 2006 avait fixé la durée d'amortissement des subventions d'équipement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier cette délibération en

- fixant ainsi qu'il suit les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2018 :
 - 5 ans si la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
 - 20 ans si la subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- décidant de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le financement des biens immobiliers ou des installations.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

n° N° 15	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Durée d'amortissement des plantations

Par délibération n° 193/04 du 16 décembre 2004, le conseil municipal avait fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Il est nécessaire de la compléter en fixant une durée d'amortissement des plantations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer celle-ci à 15 ans.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

n° N° 16	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : Vente de la parcelle ZK 248 la grande bastide à la SAS Mellone Investissement

La commune est propriétaire de la parcelle ZK 248 la Grande Bastide d'une superficie de 4907 m². Suite à un appel à candidature, la proposition du groupe Mellone correspond aux exigences d'aménagement que le conseil municipal avait fixé sur ce terrain.

Un permis de construire a été accordé le 15 novembre 2017 pour la construction de 21 maisons individuelles et 2 logements collectifs, la totalité des logements étant du logement social.

S'agissant de logements à caractère aidé, l'opération se réalisera en partenariat avec le groupe Unicil, bailleur social.

Le service des Domaines a estimé cette parcelle à la somme de 270 000 € avec une marge de négociation possible de 20%.

En raison du caractère social de l'opération, du manque de logements sociaux sur la commune et des contraintes de construction sur cette parcelle, la SAS Mellone Investissement a proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 216 000 €.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la vente de cette parcelle.

DISCUSSION :

Mme Aubert indique que la commune pourrait augmenter son prix de vente.

Mme Vignerie ajoute que l'accord avait déjà été donné mais pour 230 000 €.

M. le Maire explique que suite aux protestations du voisinage, le projet a été revu à la baisse en terme de logements et l'équilibre budgétaire ne se fait plus à la somme de 230 000 €.

Mme Valenti indique qu'ils étaient favorables au projet même s'ils auraient préféré un équipement public mais elle veut savoir comment ce projet s'articule entre le promoteur et Unicil.

M. le Maire répond que comme dans tous les projets, le montage se fait avec l'accord des 2 parties et le promoteur vend en VEFA.

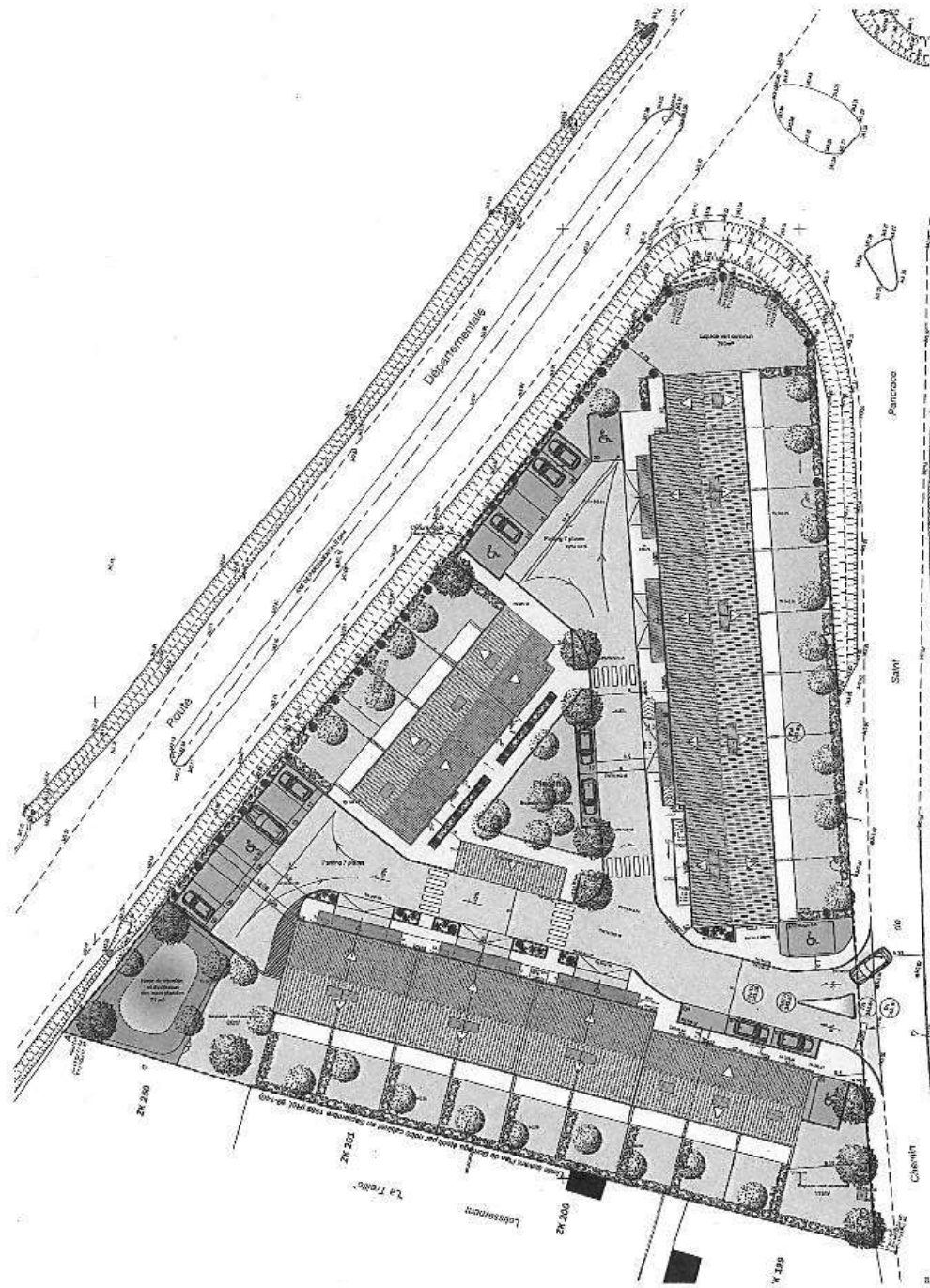
M. Manteau précise que la commune aurait pu faire le choix de donner le terrain mais que l'on préfère le vendre. Le projet est validé par la DDT.

M. le Maire ajoute qu'effectivement on fait un rabais mais on vend le terrain.

Mme Valenti demande si on connaît les coûts de revient, la marge du producteur.

M. Manteau indique que les coûts sont encadrés par l'Etat.

DECISION PRISE
ADOpte PAR 21 POUR – 4 CONTRE (Aubert-Martinez-Brun-Papegaey)



LA GRANDE BASTIDE - PLAN MASSE

n° N° 17	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : Garantie d'emprunt pour le projet de 23 logements sociaux sur le terrain de la Grande Bastide

Un permis de construire a été accordé en date du 15 novembre 2017 pour la réalisation de 23 logements sociaux répartis de la manière suivante : 21 maisons individuelles et 2 logements collectifs sur le terrain de la Grande Bastide (parcelle ZK 248). Cette opération a obtenu une décision de financement en date du 18 novembre 2016 de la DDT des Alpes-de-Haute-Provence.

S'agissant de logements à caractère aidé, l'opération se réalisera en partenariat avec le groupe Unicil, bailleur social.

La commune a ainsi été sollicitée par Unicil au titre d'une garantie d'emprunt d'un montant de 2 419 092 € à hauteur de 50%, les 50% restants étant demandés au Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur le Maire indique que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessus. Le contrat d'emprunt fait partie intégrante de la présente délibération.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur cette garantie d'emprunt.

DISCUSSION : Néant

DECISION PRISE
ADOpte PAR 21 POUR – 4 CONTRE (Aubert-Brun-Martinez-Papegaey)

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA

La commune d'Oraison et l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation des projets de la commune en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention opérationnelle en phase anticipation/impulsion foncière sur le site entrée de ville.

Dans ce contexte, le code général des collectivités territoriales demande que le bilan des acquisitions et cessions, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par une personne publique agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

L'action de l'EPF PACA s'inscrivant dans un tel cadre, ce bilan doit permettre à la commune de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour son compte en lui adressant annuellement un récapitulatif du stock qu'il détient en convention.

Le tableau rend donc compte du montant du stock détenu par l'EPF PACA pour le compte de la commune au 31 décembre 2017. Les montants mentionnés représentent les prix d'acquisitions hors frais de portage (études, travaux ainsi que des frais de gestion, divers et d'assurances).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau rendant compte du montant du stock détenu par l'EPF PACA au 31 décembre 2017 pour le compte de la Commune.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

Etat des stocks par commune au 31/12/2012

Nom de la Commune	Libelle Convention	Site	Commune	Code convention	N° acquisition	Date de l'acte	Montant Acté	Montant Acté	OU	Montant Acté	Montant Acté	Montant Acté
Id	Id											
0403405	Fort de Durance Sud		ORATON	CF04/110	00048	10/12/2011	390 000,00		OU	0,00		390 000,00
	Total						390 000,00			0,00		390 000,00

n° N° 19	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée G n°637

La parcelle cadastrée section G n°637 d'une superficie de 62 m² appartenant aux consorts Ferrer- Brugère est localisée dans le Village, l'accès pouvant s'effectuer depuis la rue Joseph Latil.

Cette parcelle, avec les parcelles attenantes, sont identifiées comme éléments patrimoniaux à protéger (espaces verts) dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017, au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Ces parcelles, dont la parcelle G n°637 constituent des espaces verts de respiration à préserver dans le cœur du village.

La commune souhaite donc acquérir la parcelle G n°637 afin de pouvoir y aménager un jardin.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour cette acquisition au prix de 6000 €, la commune prenant à sa charge les frais relatifs à l'élaboration de l'acte de vente.

DISCUSSION :

Mme Valenti fait remarquer qu'il s'agit du prix d'un terrain constructible.

M. Manteau confirme.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Département :
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Commune :
ORAISON

Section : G
Feuille : 000 G 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

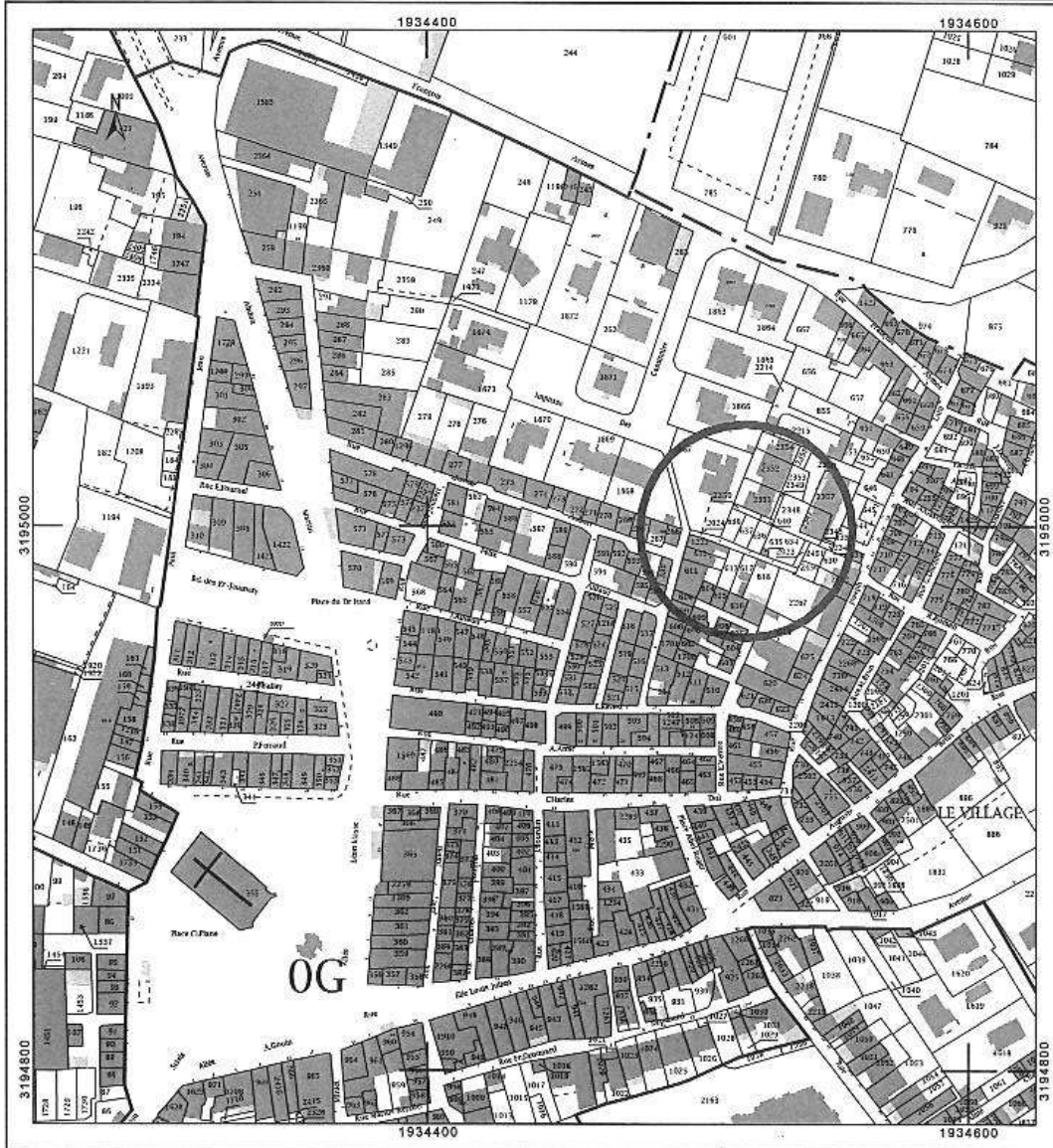
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIGNE LES BAINS
19 Bd Victor Hugo 04015
04015 DIGNE LES BAINS CEDEX
tél. 04-92-30-84-66 - fax 04-92-30-84-77
cdf.digne-les-
bains@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



n° N° 20	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
12/04/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : Aménagement du carrefour giratoire du Revest – convention entre le conseil départemental, la communauté d'agglomération DLVA et la commune d'Oraison

Le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération DLVA ainsi que la commune d'Oraison ont convenu de la réalisation d'un aménagement conjoint, le carrefour giratoire du Revest, situé entre les routes départementales 4 et 4b et la voie communale « chemin du Bac ».

Cette opération avait fait l'objet d'une convention entre les collectivités concernées afin de préciser les obligations respectives des parties signataires et de fixer les modalités relatives au financement, à la conception, à la réalisation et à la gestion de l'aménagement projeté.

Le conseil municipal l'avait approuvé lors de sa séance du 7 juillet 2016. Toutefois certaines conditions ayant changé, une nouvelle convention vous est proposée aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer cette nouvelle convention jointe en annexe.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

CONVENTION

ENTRE

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

ET

LA COMMUNE D'ORAISON

ET

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DURANCE LUBERON VERDON
AGGLOMERATION**

**Routes Départementales N° 4 – 4b et Chemin
du Bac**

Commune d'ORAISON

Aménagement du carrefour giratoire du Revest

RD4 PR 73+100 – RD4b PR 0+000

CONVENTION

ENTRE :

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par Monsieur René Masette, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du _____, intervenant en tant que propriétaire et gestionnaire de la voirie départementale, ci-après dénommé **le Département**,

et

La Commune d'Oraison, représentée par Monsieur Michel VITTENET, agissant en tant que Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du _____, ci après dénommé **la Commune**,

et

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), représenté par M. Bernard JEANMET-PERALTA, agissant en qualité de Président, autorisé par délibération du Conseil communautaire n° en date du _____, ci-après dénommée **la Communauté d'Agglomération (DLVA)**.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération et la commune ont convenus de la réalisation d'un aménagement conjoint. Cet aménagement sera réalisé selon les modalités et dans les conditions décrites dans la présente convention.

L'aménagement consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire entre les routes départementales 4 et 4b et la voie communale « Chemin du Bac », sur la commune d'Oraison. Ce carrefour giratoire du Revest permettra :

- L'entrée sécurisée dans l'agglomération.
- La desserte de la ZAE de Durance/Revest, et les échanges entre les deux routes départementales.
- L'amorce du contournement Ouest de l'agglomération inscrit en emplacement réservé dans le document d'urbanisme opposable de la commune.

Cet aménagement comprend notamment :

- La réalisation du carrefour giratoire du Revest et de ses dépendances, terrassements et chaussée.
- La réalisation des îlots et des trottoirs de part et d'autre des voies.
- La modification des réseaux communaux induite par le projet pluvial, assainissement, arrosage.
- La réalisation de l'éclairage public.
- La réalisation de passages piétons.
- La réalisation d'espaces verts.
- La signalisation routière horizontale et verticale.

Dans un souci de gérer à sa convenance l'emprise des trottoirs, la commune souhaite intégrer dans son domaine public cet espace piéton.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- Les conditions administratives et financières de réalisation de l'aménagement.
- Les conditions techniques de l'aménagement sur le domaine public routier départemental.
- Les obligations respectives des parties signataires.
- La propriété des équipements et les conditions d'intervention (aménagement, entretien et viabilité) sur le domaine public routier départemental.

ARTICLE 2 – SUIVI DE LA CONVENTION

Le suivi de la présente convention sera assuré :

- Pour le compte du Département, par le Chef de la Maison technique de Sisteron, 1 route de Marseille, 04200 Sisteron, tél 04 92 61 58 80.
- Pour le compte de la commune d'Oraison, par Monsieur le Maire d'Oraison.
- Pour le compte de la Communauté d'agglomération de Manosque, par Monsieur le Directeur Général des Services.

ARTICLE 3 – CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE REALISATION DE L'AMENAGEMENT

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de l'opération sont assurées par le Département qui prend en charge l'intégralité des dépenses relatives à la construction du carrefour pour ce qui est des terrassements, de la chaussée, des îlots, des trottoirs, de l'évacuation des eaux pluviales et de la signalisation. Le montant de ces travaux est estimé à 530 000 € HT.

Un cofinancement sera assuré par la Commune d'Oraison sur la base d'une prise en charge de 25 % du montant HT des travaux du projet approuvé. Cette participation sera remboursée par la DLVA à la Commune dès le commencement des travaux de la ZAE.

La Commune et la Communauté d'agglomération (DLVA) assureront par ailleurs la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux relatifs à leurs réseaux publics dont l'éclairage public.

La Communauté d'agglomération (DLVA) assurera dès la réalisation de la ZAE le raccordement du réseau d'eaux pluviales du carrefour aux ouvrages de décantation de la zone ainsi que tout ouvrage provisoire qui pourrait être imposé en attente de ce raccordement.

La Communauté d'agglomération (DLVA) intégrera si nécessaire ce projet à la procédure administrative globale de la zone d'aménagement pour son autorisation.

Le Département informera la Commune et la Communauté d'agglomération des réajustements de prévision de dépense aux différentes étapes de la validation du projet et de la réalisation des travaux.

ARTICLE 4 – CONDITIONS TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le projet devra être conçu et réalisé dans le respect des normes et documents techniques correspondants aux ouvrages projetés. Une garantie décennale pour les ouvrages de génie civil sera imposée aux entreprises dans les marchés de travaux.

Un coordonnateur sécurité sera mandaté par le maître d'ouvrage pour les phases conception et réalisation.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les dispositions pour vérifier tout au long de l'exécution le respect du projet approuvé et des règles de l'art dans la réalisation des travaux.

Les agents de la Commune et/ou les agents de la Communauté d'agglomération (DLVA) dûment mandatés seront invités à participer aux réunions de chantier. La Commune et la Communauté d'agglomération (DLVA) seront destinataires des comptes rendus de réunions de chantiers.

Un plan de récolement devra être fourni par le Département dans un délai d'un mois après réception du chantier.

Tous les ouvrages, à l'exception de la chaussée des deux routes départementales seront remis à la Commune qui en deviendra propriétaire. Elle devra à ce titre, en assurer la conservation, la gestion et l'entretien.

En cas de non-respect des clauses de la convention ou des dispositions du projet technique validé, la remise sera différée. Le Département prendra alors toute disposition pour lever cette non-conformité dans les meilleurs délais.

La Commune assurera la viabilité (nettoyage, déneigement, déverglacement...) des dépendances hors chaussées, ainsi que la responsabilité y afférente.

La Commune et la Communauté d'agglomération suivant leurs compétences prendront également en charge les travaux liés à la présence de réseaux (eaux pluviales, usées, potables...) placés sous leur maîtrise d'ouvrage, dès lors que ces travaux seraient rendus nécessaires par l'entretien des chaussées (renouvellement des couches de roulement...).

Pour sa part, le Département assumera la responsabilité de la chaussée et en assurera l'entretien et le renouvellement. Les marquages (bande axiale, îlot, zones de stationnement, passages piétons...) et les équipements particuliers sont à la charge du Département.

ARTICLE 5 – REMISE D'OUVRAGE

A la fin des travaux et avant la réalisation des Opérations Préalables à la Réception (OPR), il sera procédé par le Département à une visite du chantier en présence de la Communauté d'agglomération et de la commune, où il sera fait état des remarques de chacune des parties à prendre en compte par le Maître d'Oeuvre.

A l'issue de l'année de parfait achèvement, une remise d'ouvrage des aménagements précités hors chaussée RD sera effectuée par le Département au bénéfice de la Commune et de la Communauté d'agglomération suivant leurs compétences. Elle sera précédée d'une inspection des ouvrages à laquelle sera convié le Département, représenté par le responsable de la Maison Technique de Sisteron ou son représentant. Un procès verbal de réception sans réserve sera signé entre les deux parties. Un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera remis à la Commune et à la Communauté d'agglomération (DLVA) dans le mois à compter de la date de réception. L'entretien des ouvrages sera effectif par chacune des parties selon leurs compétences dès la date de réception des travaux.

ARTICLE 6 - DELAIS, PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue sans limitation de durée. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 12 mois au moins avant la date souhaitée pour son interruption.

Le Département percevra les redevances d'occupation sur son domaine.

Les travaux de réalisation du carrefour-giratoire devront être exécutés et finalisés sur l'année 2019.

ARTICLE 7 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONVENTION

La pièce constitutive de la convention est le présent document, signé par M. le Président du Conseil départemental, M. le Maire d'Oraison et M. le Président de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération.

ARTICLE 8 - NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE LA CONVENTION

La présente convention est rédigée en trois exemplaires originaux remis respectivement à la Commune, à la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et au Département.

ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties élisent respectivement domicile :

- Pour le Département : Hôtel du Département - 13, rue du docteur ROMIEU – CS 70216 - 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9.
- Pour la Commune : Hôtel de ville – 22 rue Paul Jean – 04700 Oraison.
- Pour la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération - Place de l'Hôtel de ville – 04100 MANOSQUE.

Fait à Digne-les-Bains, le

Le Président
du Conseil départemental des
Alpes de Haute-Provence,

René MASSETTE

Le Maire d'Oraison

Michel VITTENET

Le Président de la Communauté
d'agglomération
Durance Luberon Verdon
Agglomération

Bernard JEANMET-PERALTA

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de services de télécommunications**

Depuis 2013, la ville de Manosque et la DLVA se sont associées en groupement de commandes en vue d'assurer la couverture de leurs besoins en services de télécommunications.

Le marché lié à ce groupement arrivant à échéance en 2018, la ville de Manosque et la DLVA ont décidé de renouveler cette démarche et de proposer aux autres communes de la communauté d'agglomération d'y participer.

De leur côté, la communauté territoriale Sud Luberon (côtélub) et les communes la constituant souhaitent s'associer à cette démarche de mutualisation.

Ce groupement de commande permettra d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser mais également de mettre en exergue les synergies entre les différentes architectures techniques et ainsi de rendre possible une optimisation des coûts de fonctionnement et une diffusion de services communs aux membres du groupement.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour adhérer au groupement et pour l'autoriser à signer la convention jointe en annexe qui a pour objet d'arrêter les modalités de fonctionnement de ce groupement.

DISCUSSION : Néant**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H 20.

Michel VITTENET
Maire d'ORAISON



CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

PREAMBULE :

Dès 2013, la Ville de Manosque et la Communauté d'Agglomération Durance Luberon (DLVA), partageant une volonté commune de saisir les nouvelles opportunités offertes par le secteur des télécommunications, ont décidé de s'associer en groupement de commandes en vue d'assurer la couverture de leurs besoins en services de télécommunications.

Cette association s'est traduite par la ratification d'une convention de groupement, permettant la mise en place d'un marché alloti couvrant les besoins en services de télécommunication.

Cette collaboration a montré toute sa pertinence et a permis à chacun des membres d'optimiser, à périmètre constant, les frais de fonctionnement liés à ces dépenses en services de télécommunication, mais aussi de déployer de nouveaux services autour des thématiques de la convergence et de la mobilité.

Le marché lié à ce groupement arrivant à échéance sur la fin du 3^{es} trimestre 2018, la Ville de Manosque, la DLVA ainsi que les communes la constituant ont décidé de renouveler cette démarche d'association au travers de la création d'un nouveau groupement.

De leur côté, La Communauté Territoriale Sud Luberon (Cotélub) et les communes la constituant souhaitent s'associer à cette démarche de mutualisation de moyens et ont, chacune, exprimé leur souhait d'intégrer ce groupement.

Ce groupement de commande permettra d'obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser, mais également de mettre en exergue les synergies entre les différentes architectures techniques et ainsi de rendre possible une optimisation des coûts de fonctionnement et une diffusion de services communs aux membres du groupement.

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Une consultation pour avoir l'aide d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour analyser les besoins des membres du groupement et élaborer le cahier des charges a été effectuée par la DLVA.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du Groupement de Commandes

La présente convention a pour objet la création d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de la passation et l'exécution de marchés pour la fourniture de services de télécommunication.

Les objectifs de ce marché sont :

- D'apporter, en tous lieux et à l'ensemble des utilisateurs, l'accès et la diffusion des services de téléphonie fixe et mobile, aux applications métiers distribuées.
- De renforcer l'efficacité du Service, au Public et en interne, en intégrant les nouvelles fonctionnalités induites par l'unification des vecteurs de communication et particulièrement par :
 - La convergence des communications fixes et mobiles,
 - La convergence "données – mobile",
- D'assurer la couverture des autres besoins en services de télécommunication comme :
 - La Fourniture d'Accès au Réseau Internet permanent ou temporaire, pour sites et utilisateurs isolés et services associés
 - La Construction et/ ou l'Exploitation de Liaisons Numériques et Analogiques Spécialisées, de type point à point, toute technologie, à usage téléphonique, de transmission de données, de sécurité, pour les sites hors réseau privé
 - La Fourniture de services d'envoi de SMS de masse
 - La Fourniture de services de communication Machine to Machine par liaison radioélectrique
- D'assurer la pérennité des investissements déjà consentis par les membres, et la qualité du service fourni en assurant :
 - Les missions d'intégration de l'architecture existante et d'exploitation de la solution globale,
 - Le support aux utilisateurs des membres du groupement.
- De permettre une rationalisation des frais de fonctionnement

Les parties, partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour les prestations à réaliser.

À titre indicatif, les budgets annuels sont estimés pour chacun des membres à :

- DLVA + Ville de Manosque : 254 000,00 € TTC
- Cotéclub : 40.100 € TTC

Les missions du coordonnateur, décrites à l'article 5 de la présente convention, comprendront notamment la passation, la signature et la notification du marché. Les membres du groupement s'assureront, pour ce qui les concerne, de son exécution.

Article 2 : Modification de la présente Convention

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant et doivent être acceptées par l'ensemble des membres du groupement.

Article 3 : Modalités de fonctionnement du groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son organe délibérant. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Les membres du groupement seront informés en amont des procédures de mise en concurrence dont la passation est envisagée. Les bons de commandes, concernant chaque membre du groupement de commande, seront validés par eux et réglés par eux après acceptation des prestations.

Article 4 : Désignation du Coordonnateur

Le coordonnateur du groupement est la DLVA. Il est représenté par Jean-Christophe DRAPRI, Responsable du Service Système d'Informations.

Le siège du coordonnateur est situé Place de l'Hôtel de Ville – 04100 – Manosque - Cedex

Article 5 : Mission du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles de la réglementation relative à la commande publique, à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

A ce titre, le coordonnateur devra notamment assurer :

- La rédaction de l'ensemble des pièces de la consultation,
- Le lancement de la consultation,
- Le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres,
- La rédaction des rapports d'analyse des offres,
- L'information des candidats non retenus,
- La signature des marchés et leur transmission au contrôle de légalité,
- La notification des marchés aux titulaires,

- La passation des éventuels avenants au nom des membres du groupement (Les avenants feront l'objet d'un avis de la CAO du coordonnateur s'ils présentent une augmentation de plus de 5% par rapport au montant initial du marché)
- Le règlement des litiges nés à l'occasion de la passation des marchés ainsi que l'action en justice, tant en demande qu'en défense, (avec la contribution des membres).

Le coordonnateur est responsable de sa mission de mandataire dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du code civil.

Article 6 : Obligation des membres du Groupement

Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les marchés. A ce titre, chaque partie devra procéder aux opérations de vérification et d'admission ainsi qu'au paiement des prestations commandées.

Les membres du groupement sont seuls compétents pour le suivi et l'exécution des marchés et des bons de commandes qui les concernent. A ce titre, ils concluent les avenants techniques ou les avenants financiers dont le coût est inférieur à 5% du montant du marché.

Chaque membre du groupement désigne un référent technique chargé du suivi de l'exécution du marché.

Article 7 : Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché est celle du coordonnateur. Des représentants de Cotélub pourront assister à la Commission d'Appel d'Offres.

Article 8 : Conditions financières

L'ensemble des coûts administratifs (publicité, reprographie, affranchissement...) relatifs au fonctionnement du groupement de commandes est supporté par la communauté d'Agglomération DLVA.

Le groupement de commandes ayant pour but le lancement d'accord cadre à bons de commande, chaque membre prendra financièrement à sa charge le paiement des bons de commande émis. Dans le cas où des avenants à incidence financière devraient être conclus, chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses le concernant.

La DLVA fait la passation du marché, les communes s'occupent de l'exécution de celui-ci.

La Communauté Territoriale Sud Luberon prendra à sa charge une partie de la dépense pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de mise en place du marché de téléphonie, au prorata du nombre de lignes (fixes, mobiles, etc...).

Article 9 : Durée

La présente convention de groupement entre en vigueur à sa signature par les représentants des membres du groupement et se terminera à la fin de l'exécution du dernier marché valide.

Article 10 : Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille – 24 rue Breteuil – 13006 MARSEILLE - tél : 04 91 13 48 13 – fax : 04 91 81 13 87.

Fait à Manosque, le....

Pour la Communauté d'Agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération
Le Président,
Bernard JEANMET-PERALTA

Pour la Mairie de Manosque
Le Maire,
Bernard JEANMET-PERALTA

Pour la Communauté Territoriale Sud Luberon
Le Président,

Pour la Mairie de
Le Maire

Pour la Mairie de
Le Maire

...